



Carte VPF apres 10 ans de présence

Par **Maher12**, le **28/05/2019** à **13:37**

Bonjour,

Si quelqu'un pourrai m'aider j'en serai reconnaissant !

Parcours:

Entré en France en 2007 visa étudiant

- en 2014 j'ai perdu mon séjour
- en 2015 j'ai eu mon diplôme d'ingénieur en informatique bac+5
- mai 2019 je dépose un dossier pour régularisation L313-11-7 et obtention d'un récépissé valable 4 mois avec mention première demande de titre de séjour vie privée et familiale qui autorise à travailler
- ce que j'ai donné comme justificatifs dans mon dossier :
 - *preuves de présence pour 10 ans sur le territoire français
 - *une promesse d'embauche
 - *un diplôme français d'ingénieur en informatique
 - *documents communs : hébergement, passeport, acte de naissance ...

Mes questions :

- Est ce que cela veut dire que j'ai de forte chances d'être régularisé ?
- En cas d'acceptation, pour le prochain renouvellement si je n'aurai pas un travail actif le jour du renouvellement, je risque d'être refusé pour ce motif ? c'est adire par manque de travail ? ou même en cas de chômage je peu toujours renouveler ma carte de séjour VPF ?

Merci par avance pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **28/05/2019** à **20:45**

Bonjour

Pour ma part vous auriez du demander une admission exceptionnelle au séjour au titre de l'article L. 313-14 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)
Attendez la réponse. Si elle est négative n'hésitez pas à présenter une demande d'admission exceptionnelle.

Restant à votre disposition.